



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1995/650
3 août 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PRÉSENTÉ EN APPLICATION DE LA
RÉSOLUTION 981 (1995) DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

I. INTRODUCTION

1. Au paragraphe 9 de sa résolution 981 (1995) du 31 mars 1995, le Conseil de sécurité a invité le Secrétaire général à lui rendre compte selon qu'il conviendrait, en tout état de cause tous les quatre mois au moins, des progrès accomplis vers un règlement politique pacifique en Croatie, ainsi que de l'évolution de la situation sur le terrain, notamment de la mesure dans laquelle l'Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie (ONURC), est à même de s'acquitter de son mandat tel qu'il est décrit dans ladite résolution. Le Conseil de sécurité s'est engagé à cet égard à examiner sans retard toutes recommandations que le Secrétaire général pourrait présenter dans ses rapports et à adopter les décisions appropriées. Le présent rapport, en conjonction avec celui que j'ai présenté le 9 juin 1995 en application des paragraphes 4 et 11 de la résolution 994 (1995) (S/1995/467), vise à aider le Conseil à garder le mandat de l'ONURC à l'examen.

2. Le présent rapport tient compte des événements qui se sont déroulés jusqu'au 30 juillet 1995. En raison de la haute incertitude de la situation actuelle en Croatie, qui est inextricablement liée à ce qui se passe en Bosnie-Herzégovine, il est impossible pour le moment de faire une recommandation concernant l'avenir de l'ONURC. J'ai par conséquent l'intention de revenir prochainement sur cette question auprès du Conseil de sécurité.

II. STRUCTURE DE L'ONURC

3. La mission de l'ONURC est exécutée selon les modalités énoncées au paragraphe 84 de mon rapport (S/1995/222 et Corr.1 et 2). L'ONURC est dirigée par un chef de mission civil ayant rang de sous-secrétaire général, M. Byung Suk Min, et a son propre commandant militaire, le général de brigade Eid Kamel Al-Rodan (Jordanie). Le chef de mission rend compte à mon Représentant spécial pour l'ex-Yougoslavie de la bonne conduite de toutes les activités de la mission et de l'accomplissement, sous son autorité déléguée, des tâches de tous les éléments de l'opération conformément aux mandats et directives approuvés. Au nom de mon Représentant spécial, le chef de mission est chargé des négociations diplomatiques et politiques nécessaires pour appliquer le mandat de l'ONURC et de la coordination entre les éléments militaires et civils de la mission.

Le chef de mission rend compte à mon Représentant spécial, tandis que le commandant militaire relève du commandant de théâtre des forces, le général de corps d'armée Bernard Janvier. Au 20 juillet 1995, les effectifs de l'élément militaire étaient de 11 059 hommes, y compris 296 observateurs militaires des Nations Unies provenant de 21 pays. Le quartier général de l'ONURC est provisoirement situé au quartier général des Forces de paix des Nations Unies (QG-FPNU) à Zagreb. Les tâches administratives, logistiques et d'information sont coordonnées au QG-FPNU.

III. ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA SITUATION

4. Après les événements du début mai 1995, date à laquelle l'armée et la police croates ont repris les zones de Slavonie occidentale (secteur Ouest) auparavant sous contrôle serbe, il n'y a plus eu d'hostilités de grande envergure. Toutefois, la tension est demeurée élevée dans les trois autres secteurs du fait que des escarmouches, des échanges de tirs, des incidents et des déploiements de troupes n'ont quasiment pas cessé de se produire dans la zone de séparation et que les violations se sont multipliées dans les zones de retrait des armes lourdes de 10 et 20 kilomètres. Ces actions, dont l'une et l'autre parties se sont rendues coupables, ont érodé la crédibilité de l'accord de cessez-le-feu au point où personne ne semble vouloir en respecter les dispositions essentielles et où les deux parties l'utilisent pour se dénigrer mutuellement. Au 30 juillet 1995, 83 violations de la zone de séparation avaient été signalées, dont 47 du côté des Serbes de Krajina et 36 du côté croate. En outre, 78 violations des zones de 10 et de 20 kilomètres ont été signalées, dont 68 commises par les Serbes de Krajina et 10 par l'armée croate. Les violations de la zone ont été caractéristiques des activités de l'une et de l'autre parties.

5. Malgré l'assurance donnée par le Gouvernement croate qu'il ne poursuivrait pas d'objectifs militaires avant la fin du mandat actuel de l'ONURC, et au mépris de la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 16 juin 1995 (S/PRST/1995/30), l'attaque combinée des forces des Croates de Bosnie et de l'armée croate, lancée le 4 juin 1995 dans la région des monts Dinara, a continué pour aboutir à la prise et à l'occupation de positions à l'intérieur de zones relevant de l'accord de cessez-le-feu. Cette action indique peut-être aussi que le Gouvernement a décidé d'employer la force pour réintégrer la région de la Krajina serbe. La situation militaire actuelle, alliée aux restrictions permanentes de la liberté de mouvement imposées par les deux parties, a empêché l'ONURC de prendre des mesures correctives importantes et même, dans certains cas, de suivre le déroulement des événements. Le personnel de maintien de la paix n'a pas pu s'interposer entre les factions belligérantes et a été empêché de se déployer le long de la frontière internationale.

6. Les forces des Croates de Bosnie, apparemment appuyées par des éléments de l'armée croate, ont également poursuivi leurs attaques dans la zone de Livansko Polje adjacente à la frontière croate en Bosnie-Herzégovine, en prenant Bosansko Grahovo et Glamoc, en mettant leurs forces à même de menacer directement Knin et en coupant le principal itinéraire de ravitaillement entre Knin et Banja Luka. Ces forces se sont maintenant rapprochées de la frontière internationale et ont établi une position d'arrêt près de Strmica. Entre le 25 juin et le 30 juillet,

/...

2 861 soldats de l'armée croate, ainsi que des véhicules et du matériel, ont été observés alors qu'ils pénétraient en Bosnie-Herzégovine par Kamensko. À la suite des combats, de 12 à 14 000 réfugiés serbes se dirigent actuellement vers Banja Luka.

7. Les Serbes de Krajina ont redéployé des unités pour arrêter l'avance des Croates de Bosnie et des forces croates et ont utilisé des armes légères, des mortiers, des pièces d'artillerie et des avions de l'aérodrome d'Udbina pour attaquer des positions croates dans le secteur Sud. Au cours d'une de ces attaques aériennes, survenue le 18 juin, un poste d'observation de l'ONURC a été pris directement pour cible, heureusement sans grands dommages pour les soldats kényens qui y étaient déployés. D'autre part, plusieurs villages situés dans la zone de cessez-le-feu ont été régulièrement et fréquemment soumis à des tirs d'artillerie des deux parties.

8. En même temps, des mouvements fréquents et importants de troupes croates aux alentours de la zone de séparation dans la région de Sibenik et de Sinj, ainsi que des infiltrations dans les monts Velebit, dans la zone de séparation elle-même, ont contribué au climat d'hostilité générale. Les Serbes de Krajina sont convaincus que la Croatie se prépare à attaquer le secteur Sud et ont occupé deux villages situés dans la zone de séparation, au sud de Novigrad. Les efforts déployés par mon Représentant spécial et par les commandants des forces de l'ONU pour désamorcer la situation grâce à la mise en place de postes d'observation et de postes de surveillance aux frontières ont été contrariés par l'ajournement d'une réunion prévue sur l'initiative des Nations Unies entre les commandants militaires.

9. Sauf dans la zone voisine de la poche de Bihac, le secteur Nord n'a connu qu'une activité relativement limitée. Les combats ont repris entre le Ve corps de l'armée bosniaque et les forces séparatistes de M. Fikret Abdic, soutenues par les Serbes de Krajina. Le Ve corps d'armée a attaqué des territoires contrôlés par les Serbes de Krajina dans le secteur Nord, à la fois sur les flancs Est et Ouest de la poche. Les Serbes de Krajina ont vigoureusement riposté en utilisant des hélicoptères armés pour la première fois le 16 juillet 1995 et en lançant une vaste contre-offensive le 19 juillet. Ces hélicoptères font sans doute partie du nouveau corps de troupes spéciales des Serbes de Krajina, stationné dans la région de Slunj. La contre-offensive a permis de rétablir la ligne de front de 1994 au nord-ouest et de déplacer celle de l'ouest de 3 à 5 kilomètres vers l'est. Ces opérations dans la poche de Bihac ont amené quelque 8 000 civils à abandonner leur foyer pour échapper aux combats. Ils se sont réfugiés dans la ville de Cazin et aux alentours, où ils sont aidés par les autorités locales, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). La situation humanitaire extrêmement grave qui règne dans la poche résulte à la fois des combats et du fait que les autorités des Serbes de Krajina à Knin et M. Abdic continuent de refuser l'accès des convois du HCR. Les obstacles opposés par les Serbes de Krajina à l'accès humanitaire de Bihac semblent avoir eu à leur tour des répercussions sur le programme d'aide du HCR dans les secteurs de l'ONURC en Croatie, le Gouvernement croate s'étant récemment montré peu disposé à autoriser les convois du HCR à pénétrer dans les secteurs.

10. Il reste tout à fait possible que les combats dans la poche de Bihac et aux alentours s'étendent et s'intensifient. Dans ce cas, l'itinéraire de ravitaillement des Serbes de Krajina, qui va de Banja Luka à Knin en passant par Dvor et Glina, serait également menacé. Par conséquent, il faut s'attendre à une action plus énergique des Serbes de Krajina, ce qui risque d'entraîner la Croatie dans les combats dans la poche de Bihac et aux alentours. Dans la ligne de ses actions menées à l'ouest du secteur Sud, l'armée croate a effectué une série de manoeuvres à l'ouest de Sisak et au sud-ouest de Karlovac, dans le voisinage immédiat de la zone de séparation, ce qui a fait monter la tension et l'insécurité. De leur côté, les Serbes de Krajina se sont également livrés à des exercices militaires poussés, sont maintenant complètement mobilisés dans les deux secteurs Nord et Sud et ont proclamé la loi martiale.

11. Le secteur Est est resté relativement calme. Cependant, un incident apparemment mineur a eu lieu le 24 juin 1995 lorsque trois Croates ont été faits prisonniers par les Serbes de Krajina alors qu'ils travaillaient dans une décharge située à l'est d'Osijek, dans la zone de séparation. Ces hommes effectuaient leur travail conformément à un accord en vigueur depuis deux ans à la satisfaction des deux parties. Conséquence de la fermeture de la décharge, les déchets provenant d'Osijek sont jetés dans la Drava. Les Serbes de Krajina ont riposté en tirant au mortier sur les faubourgs d'Osijek. Le durcissement de la position des deux parties a entraîné un déploiement d'importantes forces dans la zone de séparation, au niveau de la tête de pont d'Osijek, ainsi qu'une intensification des tirs. Cet incident montre la fragilité de la situation et comment un incident, mineur en apparence, peut rapidement dégénérer. L'intervention résolue du commandat du secteur, qui a dû faire la navette entre les belligérants, a permis de stabiliser temporairement la situation et des négociations directes sont prévues au niveau local. À la date du 30 juillet, la situation dans la région d'Osijek était stable mais demeurait tendue.

12. L'ONURC a continué de s'employer à surveiller les violations de l'accord de cessez-le-feu, mais n'y est guère parvenu en raison des nombreux obstacles continuellement opposés à sa liberté de mouvement. De plus, ses efforts de déploiement le long de la frontière internationale de la Croatie n'ont pas reçu la coopération nécessaire des Serbes de Krajina. Bien que je ne puisse signaler aucun progrès dans la mise en place du régime de surveillance totale des frontières visé dans mon rapport du 18 avril 1995 (S/1995/320), il convient de noter que l'ONURC dispose à présent de 21 postes de contrôle et d'observation qui surveillent et signalent la circulation militaire au franchissement des frontières. De plus, les observateurs militaires sont souvent en mesure de présenter des rapports à cet égard. La surveillance effectuée au cours de la période allant du 5 au 30 juillet montre que les mouvements en provenance et à destination de la Croatie suivent un cours régulier. On a observé qu'au total 7 946 soldats et 1 212 véhicules étaient entrés en Croatie et que 8 610 soldats et 1 049 véhicules en étaient sortis. Six autres postes de contrôle de la frontière restent à établir et mon Représentant spécial est conscient de la nécessité de les mettre en place le plus rapidement possible.

13. Outre les changements touchant leur organisation, il y a lieu de penser que les forces croates et les forces des Serbes de Krajina ont acquis une grande quantité de matériel et d'armements nouveaux. Les Croates se sont procurés au moins 12 appareils Mig-21, sont en mesure de déployer au moins six hélicoptères

de combat armés Mi-24 et ont montré qu'ils disposaient d'un certain nombre de types nouveaux d'armes légères et de véhicules militaires. La quantité de matériel militaire de fabrication locale indique un renforcement notable des capacités croates. Récemment, les Serbes de Krajina ont également montré qu'ils disposaient d'armements et de matériel nouveaux, dont des armes légères, des appareils de vision nocturne et des missiles navals surface-surface modifiés. Les deux parties ont renforcé et amélioré leur potentiel militaire. Plusieurs réunions organisées par les commandants de l'ONURC avec chacune des parties n'ont donné aucun résultat. Aucune des parties ne s'est montrée disposée à faire le premier pas pour désarmer, ou du moins stabiliser cette situation on ne peut plus précaire. Après les revers essuyés par les Serbes de Krajina en Slavonie occidentale (secteur Ouest) au début de mai, un nouveau commandant des forces militaires a été nommé et a exprimé son intention de professionnaliser l'armée et d'adopter une nouvelle doctrine militaire. Un nouveau corps de forces spéciales a été créé et mis en place dans un lieu qui lui permet d'intervenir rapidement tant dans le secteur Nord que dans le secteur Sud. La discipline au sein de l'armée s'est renforcée, ce qui a contribué à réduire, sans pour autant les éliminer, les vols, les enlèvements et les menaces à l'encontre du personnel et du matériel de l'ONURC.

14. De même, la situation politique dans la zone administrée par les Serbes de Krajina est restée des plus instables. Des divergences se sont fait jour entre les factions régionales du secteur Est, où les "tendances séparatistes" vont dans le sens d'un rattachement à la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro), et celles des secteurs Nord et Sud, qui tendent à appuyer l'union entre les Serbes de Krajina et les Serbes de Bosnie. Cette tendance s'est accentuée du fait que, pendant plusieurs semaines, les Serbes de Krajina n'ont pu constituer un "gouvernement d'union". Ils semblent toutefois y être parvenus à Topusko, le 27 juillet, en nommant un nouveau gouvernement. Les autorités du secteur Est ayant récemment appelé à de nouvelles élections, il est possible que la désunion des Serbes de Krajina aggrave les difficultés auxquelles se heurte l'ONURC en négociant l'application de son mandat.

15. Le HCR et les FPNU ont vigoureusement protesté auprès des autorités de la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) en raison d'informations faisant état de la mobilisation forcée de plus de 2 500 réfugiés serbes qui ont été envoyés en Bosnie-Herzégovine et en Krajina.

La zone de la Slavonie occidentale précédemment connue
sous le nom de secteur Ouest (secteur Ouest)

16. Au cours de la période du 9 au 30 mai 1995, 2 170 Serbes ont quitté de leur plein gré le secteur Ouest dans le cadre de l'opération "Sécurité de passage". Entre le 2 juin – jour où le pont de la Save a été endommagé – et le 7 juillet 1995, l'ONURC et les représentants du HCR ont aidé 130 Serbes à gagner la Slavonie orientale (secteur Est) et 16 autres à se rendre à Banja Luka par le secteur Nord. Actuellement, dans la partie du secteur Ouest précédemment contrôlée par les Serbes de Krajina, on compte moins de 1 000 Serbes à Pakrac/Gavrinica, environ 250 à Okucani et quelque 5 000 dans la partie nord du secteur. Toutefois, selon certaines informations, quelques familles serbes – dont le nombre reste indéterminé – continueraient à quitter la partie nord du secteur par leurs propres moyens.

17. Le HCR et l'ONURC s'efforcent d'organiser le rapatriement en Slavonie occidentale de 84 réfugiés serbes – dont 34 se trouvent en République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) et 50 à Banja Luka – qui ont manifesté le désir de rentrer chez eux. Les autorités croates ont, en principe, donné leur aval à ce rapatriement. Les autorités de la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) qui ont été contactées à ce sujet n'ont pas encore répondu. Ce rapatriement, même s'il ne concernait qu'un petit nombre de personnes, pourrait avoir son importance dans la mesure où il contribuerait à rendre confiance à la communauté serbe du secteur Ouest et aurait un effet positif sur ceux qui hésitent à rester en Croatie.

18. Sur les 1 494 Serbes initialement détenus par les autorités croates à la suite de l'opération menée dans le secteur Ouest au début mai, 130 environ ne sont toujours pas libérés. Toutefois, ce chiffre n'est qu'approximatif dans la mesure où l'ONURC n'a pas encore reçu d'informations détaillées sur les détenus et ceux qui ont été tués ou blessés.

19. Les autorités croates ont commencé à engager des poursuites contre les Serbes accusés de crimes de guerre. Compte tenu des événements qui se sont produits à ce jour, on s'interroge sur la nature exacte des charges retenues contre les accusés et on se demande par ailleurs si le droit à l'assistance juridique de ces derniers est pleinement respecté. Dans l'ensemble, les renseignements dont on dispose à cet égard tendent à établir que les procédures juridiques engagées ne sont pas transparentes et donnent lieu à des pressions politiques.

20. L'ONURC, en coordination avec les organisations humanitaires, y compris le HCR, continue à suivre la situation des droits de l'homme dans le secteur Ouest. La police civile des Nations Unies a récemment intensifié ses activités en coopérant davantage avec la police croate, en particulier dans la partie sud du secteur, et des améliorations ont été convenues au niveau politique, telles que le déploiement dans les mêmes endroits de la police civile des Nations Unies et de la police croate. Cependant, la manière dont la police civile des Nations Unies et la police croate travailleront ensemble dans la partie nord du secteur suscite certaines réserves.

21. À l'heure actuelle, la situation des droits de l'homme est dans l'ensemble stable mais demeure précaire. Si rien n'indique que les droits fondamentaux de la population locale serbe sont systématiquement violés, des cas de discrimination et de harcèlement se produisent, tels que dénis d'accès aux documents officiels et de propriété (cheptel), vols et actes d'intimidation incessants. Ces violations sapent la confiance de la communauté et portent atteinte au statut et à la dignité de la population serbe restée sur place. Entre-temps, l'ONURC a continué à appuyer le processus de renforcement de la confiance et de réhabilitation lancé par le Gouvernement croate, bien qu'il ait été difficile, dans certains cas, de trouver des preuves concrètes de l'application de la politique du Gouvernement. Par exemple, c'est avec une relative lenteur que des fonds sont mis à la disposition des Serbes pour la reconstruction et de nombreux Serbes ne pourront pas commencer les travaux cette année. Certaines actions des autorités croates ne tiennent pas suffisamment compte des craintes de la communauté serbe. Ainsi, les fonctionnaires croates ont récemment commencé à recenser la population serbe d'une manière qui fait

craindre la mobilisation des hommes en âge d'être incorporés. Ces facteurs, ajoutés au fait que l'on continue d'entendre parler d'actes d'intimidation et que les possibilités économiques restent limitées, ont suscité un sentiment d'anxiété et d'incertitude susceptible d'entraîner un nouvel exode de la population serbe.

La péninsule de Prevlaka

22. La péninsule de Prevlaka garde un intérêt stratégique tant pour la Croatie que pour la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro). Depuis la réunion de la Commission interétatique mixte organisée par mon Représentant spécial le 25 avril 1995, la région est restée relativement stable, en particulier du fait que la Croatie a cessé de construire des ouvrages de défense dans la zone démilitarisée. Il convient en outre de se féliciter qu'une volonté accrue de coopérer se manifeste, par exemple dans les négociations locales bilatérales sur les problèmes d'eau. Cependant, les divergences d'interprétation par les parties des mesures de sécurité instituées par les Nations Unies demeurent un facteur potentiellement déstabilisant. En outre, les limitations que les deux parties, mais surtout la République du Monténégro, imposent aux mouvements des observateurs militaires des Nations Unies dans la zone démilitarisée de 5 kilomètres, entravent les enquêtes sur les incidents et les violations. J'ai demandé à mon Représentant spécial, en association avec les Coprésidents du Comité directeur de la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie, de continuer de s'entremettre auprès des parties et de rechercher un consensus sur les modalités envisagées au titre des résolutions 779 (1992) et 981 (1995) du Conseil de sécurité.

IV. OBSERVATIONS

23. Comme il est dit plus haut au paragraphe 2, j'ai l'intention de revenir prochainement sur la question et de présenter au Conseil de sécurité mes observations sur ce qui précède ainsi que des recommandations concernant l'avenir de l'ONURC.
